



le 24/10/2013

Réunion Mairie de Bures-Yvette Du 17 octobre 2013

Objectif : faire un point général suite aux orages survenus cet été.

Rencontre : 17h45 en mairie de Bures sur Yvette, Bureau de Monsieur le Maire.

Le temps limité de rencontre n'a permis d'aborder que quelques questions importantes, une seconde réunion de travail est à organiser.

Présents :

Élus : Anne Bodin, Jean-François Vigier,

VYF : Michel Bignard, Danielle Farret, Pierre Farret.

Points abordés

- 1) Planification d'une rencontre entre les Maires des communes de Gometz le Châtel, Gometz la Ville, Gif/Chevry, Bures et le SIAHVY afin de débattre les projets de constructions et risques avals,
- 2) Eaux de ruissellement,
- 3) Étude sur les Eaux Claires Permanentes Parasites (ECP) et Météoriques (M)
- 4) Quel avenir pour la zone du Baratage, et des Fauvettes,
- 5) Révisions des hauteurs de vannes des bassins et entretien des canaux de dérivation encombrés par une atterrissement et une végétation importante.

Compte rendu de la réunion fait par V.Y.F.

Courrier du 23 octobre 2013 de Monsieur le Maire informant des actions qui seront menées, *en italique dans les tableaux.*

1) Planification d'une rencontre entre les différentes communes de Gometz le Châtel, Gif/Chevry, Bures et le SIAHVY afin de débattre les projets de constructions et risques avals.

V.Y.F. rappelle les nombreuses demandes de mise en place d'un travail en commun permettant d'optimiser les projets de constructions, de protection des Habitants et du respect de l'environnement. V.Y.F. a le sentiment que chacun joue sa partition et ne communique pas avec ses voisins.

Monsieur le maire informe qu'il a fait des demandes dans ce sens. A ce jour aucune date de rencontre ni de projet n'est cependant retenue.

2) Eaux de ruissellement,

Une étude d'impact des eaux de ruissellement est programmée, le Bassin Versant du Vaularon sera pris en exemple.

Un cahier des charges est planifié en novembre/décembre selon le Syndicat et Anne Bodin, mais il est à construire puisque aucun modèle ne lui est connu.(Information du 12-11-2013, le cahier est finalisé).

V.Y.F. se propose de donner toutes les informations de terrain répertoriées depuis de nombreuses

années. Monsieur le Président Sirot, Monsieur Vivien (SIAHVY) et Monsieur le Maire sont favorables à cette participation.

Actions Bures: A l'initiative de la ville de Bures, une étude d'impact doit être lancée par le SIAHVY pour évaluer les conséquences des constructions futures et existantes sur les villes situées en vallée en cas de fortes pluies.

J'ai relancé Monsieur le Directeur du Syndicat pour lui demander de lancer cette étude dans les meilleurs délais, ayant bien noté que la direction technique ne dispose pas de cahier des charges type pour ce genre d'étude.

Joint au téléphone, Monsieur le Directeur m'a indiqué que vous pouviez lui faire passer toute information susceptible de l'aider à terminer la rédaction du document.

3) Étude sur les Eaux Claires Permanentes Parasites (ECP) et Météoriques (M)

V.Y.F. a reçu le 16 octobre, le rapport final des investigations de terrain pour l'évaluation des eaux parasites dans le réseau des eaux usées du Bassin du Vaularon sur la Commune de Bures. Des améliorations doivent être apportées, une planification des corrections est à réaliser.

Les résultats de la partie amont (Gometz le Châtel, GIF/Chevry) étaient connus, des travaux doivent être entrepris dans de nombreux secteurs. Les programmations à court et moyen termes ne suffiront pas pour que de nouveaux apports soient envoyés à court terme dans les réseaux existants du fait de la présence des ECP et M. V.Y.F. demande à nouveau de résoudre les dysfonctionnements répertoriés avant tout nouvel apport.

4) Quel avenir pour la zone du Baratage, et des Fauvettes,

Le SIAHVY répondant à un questionnaire sur le devenir de cette zone de protection précisait :

« Concernant les zones humides, l'achat de celles-ci permet :

- De « sanctuariser » une zone humide remarquable en interdisant toute construction à l'intérieur.
- De mener des opérations d'entretien pour la mise en valeur de la zone humide et pour éviter sa fermeture complète en tant que propriétaire.
- De réaliser des travaux plus conséquents.

Pour les deux derniers points, le SIAHVY ne doit donc pas mettre en place une Déclaration d'Intérêt Générale (DIG). A ce titre, le SIAHVY va acquérir une zone humide au niveau du ru

Cours d'eau	Projet initial	Inconvénients	Perspectives d'évolution	Impacts			
				Cours d'eau	Biodiversité	Paysage	Foncier
Angoulême	Mise en place d'un bassin d'une capacité 3600 m ³	Impact sur la continuité écologique	Suppression de la structure bétonnée et décaissement du milieu naturel pour favoriser le retour du ru d'Angoulême sur son tracé d'origine et l'expansion des crues au sein du secteur boisé	Favorise l'expansion naturelle des crues et l'écrêtement du débit de pointe	Tracé naturel du cours d'eau, décolmatage de la traversée de l'ancien plan d'eau	Positif par le démantèlement de la structure bétonnée	Parcelles privées en rive gauche

d'Angoulême. Le tableau ci après résume les perspectives d'évolution du projet.

»

Une rencontre sur le terrain organisée le 14 octobre à 17 h par Madame Bodin avec les Habitants informait d'un calendrier de réalisation d'une zone d'expansion des crues.(information du 24-10-2013)

«- Novembre 2013 : acquisition des terrains,

- Février/Avril 2014 : Premiers travaux d'entretien effectués en régie (débranchage, nettoyage, abattage sélectif...)
- 1er trimestre 2014 : Lancement de l'étude faune-flore (étude sur 1 an)
- 4e trimestre 2014 : Lancement de l'étude de faisabilité (étude sur 9 mois)
 - o Modélisation hydraulique
 - o Propositions de différents scénarios avec analyse technicoéconomique de la faisabilité
 - o Esquisse du scénario retenu
- 2015-2016 : Mission de maîtrise d'œuvre (de la conception du projet au suivi des travaux)
 - o Réalisation de l'Avant-Projet (AVP) (6 mois)
 - o Validation de l'AVP par le comité syndical
 - o Réalisation de la phase Projet (3 mois) et élaboration du DCE
 - o Instruction des dossiers réglementaires (Étude d'impact, Dossiers d'autorisations, demande de dérogation pour destruction d'habitats)
 - § Délai d'instruction : 1 an
 - § Enquête publique : 3 mois
 - § Passage dans les diverses commissions (sites classés, CODERST, Service forestier...) : suivant les dates des commissions
- 2016 : Passation du marché de travaux
- **Fin 2016 : Travaux**

Ce planning reste bien évidemment prévisionnel. Le SIAHVY ne maîtrise pas les délais administratifs notamment en ce qui concerne les délais d'instruction et les dates de passages aux différentes commissions ».

Ce planning sera ajusté selon les éventuelles contraintes rencontrées.

V.Y.F. souligne que les **constructions amont elles sont programmées pour 2014 ?**

Madame Bodin et Monsieur le Maire précisent qu'il ne s'agira pas d'un bassin de rétention mais d'une zone d'expansion des crues écrétant seulement les arrivées d'eau importantes.

V.Y.F. reconnaît le bienfait de ces aménagements pour la qualité des eaux de ces zones d'expansion mais n'ayant aucun élément capacitaire de rétention demande que des noues soient implantées en amont et/ou qu'une dérivation de l'eau soit aménagée lors d'orage, sans altérer le fil du ru d'Angoulême et souligne que si la capacité de rétention est nulle au Baratage ou à des fins uniquement d'écrêtages partiels, selon le coût, il semble inutile d'investir dans cette opération qui serait peu efficace pour la lutte contre les inondations.

Fauvettes : Monsieur le Maire redit que la zone d'arrêt de l'eau sous forme de bassin ouvert ne se fera pas mais est favorable à l'implantation de noues en amont. V.Y.F. reconnaît le bienfait de ces noues si elles sont en nombre et capacité suffisantes mais regrette l'absence de rétention en partie basse, maillon indispensable.

V.Y.F. redit son opposition à ce manque de prévention.

Actions Bures : En l'absence de projet de bassin sur ces secteurs, je suis tout à fait favorable à sensibiliser les financeurs potentiels sur l'installation de noues. La zone humide du Baratage sera quant à elle un premier aménagement destiné à contenir l'eau.

5) Révisions des hauteurs de vannes des bassins

V.Y.F. redemande, une nouvelle fois, que la hauteur de vanne du bassin des Grands Prés soit revue. Une étude lors de la réalisation du bassin démontrait qu'elle devait être à une hauteur comprise entre 25 et 27 cm, elle est actuellement à 31 cm. Lors d'orage important le niveau du Vaularon est bien souvent maximal de part les apports multiples alors que le bassin n'écrête pas suffisamment tous les apports émanant de Gometz le Châtel. Le Vaularon devient de plus en plus réactif.

Madame Bodin précise que des capteurs, trois points de mesures, vont être posés sur le Vaularon et que la fermeture et l'ouverture de cette vanne pourrait être commandée selon les hauteurs du Vaularon et des débordements. Cette demande ancienne est favorable à condition que la gestion se fasse 24h/24 et 7jours/7, et que l'ouverture et la fermeture des vannes se fassent avec discernement et efficacité.

Action Bures : Anne Bodin nous a informés que plusieurs points de mesure vont être installés en 2014 sur le cours d'eau.

6) Entretien des canaux de dérivation encombrés par une atterrissement et une végétation importante.

Bassin d'Armand : V.Y.F. demande que la terre et la végétation dans le canal de dérivation de la Frileuse soient enlevées et que la zone soit entretenue. V.Y.F. est favorable à la renaturation, à condition que celle ci soit accompagnée d'un entretien solide et pérenne des lieux stratégiques, ce qui n'est pas le cas sur ce bassin.

Action Bures : Les photographies que vous m'avez communiquées font planer un doute quant à l'efficacité de ce bassin en cas de fortes pluies. J'ai donc écrit au Président du SIAHVY pour lui demander de procéder à l'entretien des abords du bassin si cela s'avère nécessaire.

Conclusion

Nous adressons nos remerciements aux Elus pour leur écoute.

Une nouvelle rencontre doit être planifiée afin d'évoquer les problèmes de l'Yvette et les projets de constructions sur le plateau de Saclay.

L'actualité et les Directives dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, également de la gestion des inondations ou de la biodiversité est très importante. Il est donc essentiel que tous les élus se mobilisent autour de projets permettant de donner des perspectives tout en répondant aux objectifs imposés.

Il s'agit donc de travailler aux outils permettant de faire d'une obligation un atout pour les territoires, et de créer les synergies nécessaires pour parvenir à une gestion équilibrée et durable de nos milieux aquatiques. Ce challenge est particulièrement important au regard du contexte économique difficile, imposant plus d'efficacité et d'efficience des politiques publiques. Un système décentralisé de gestion de l'eau par bassin versant doit aujourd'hui le rendre plus performant car proche du terrain.